

RÉGIONALE DE VALIDATION DES DOSSIERS CONTRÔLE DES COMPTES SAISON 2019

Extrait du Procès-Verbal n°8 Séance du 14 février 2019 Siège LRF

Présents: MM. Bernard PARIS - Daniel ROUVIERE - Axel VILLENDEUIL - Karl MOULTSON

Administratif: Mme Ruphine DAVERY

Secrétaire de séance : M. Daniel ROUVIERE

I Situation des clubs de Départementale 1

a) Vu le mail du Service Comptabilité en date du 13 février 2019

Le club ENTENTE RAVINE CREUSE ayant régularisé sa situation financière auprès de la Ligue Réunionnaise de Football et de ce fait étant régulièrement engagé pour la saison 2019

La Régionale décide que les joueurs démissionnaires de ce club, à compter du 14 février 2019, verront leur licence frappée du cachet « Mutation ».

b) Vu le mail du Service Comptabilité en date du 14 février 2019

Le club RCS BRAS DES CHEVRETTES ayant régularisé sa situation financière auprès de la Ligue Réunionnaise de Football et de ce fait étant régulièrement engagé pour la saison 2019

La Régionale décide que les joueurs démissionnaires de ce club, à compter du 14 février 2019, verront leur licence frappée du cachet « Mutation ».

II Situation des clubs Foot Entreprise

- -Vu l'absence d'engagement pour la saison 2019 des clubs suivants :
 - -AS MACOBAT AND VERGER
 - -FC LA COLOMBE
 - -AMICALE ANTENNE REUNION

La Régionale décide que leurs joueurs démissionnaires verront leur licence frappée du cachet « Dispense de Mutation » (Art. 117 RGx FFF), à compter du 1^{er} janvier 2019, les droits de changement de club restant dus.

Le Président

Bernard PARIS

Le Secrétaire

Daniel ROVVIERE